

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

24^{ème} année - N°4541 - Mardi 09 Janvier 2024 - Prix : 200 Fc

ÉLECTIONS 2024 : J-5

Azali Assoumani : *"J'espère qu'on n'aura pas besoin de faire appel à l'Armée"*



INTERVIEW :

Al-hamdi Abdillah : *"Nous ne serons jamais mieux servis que par nous-mêmes"*

LIRE PAGE 2

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

26 Djamadul Thani 1445
Prières aux heures officielles
Du 06 au 10 Janvier 2024

Lever du soleil:

05h 48mn

Coucher du soleil:

18h 38mn

Fadjr : 04h 33mn

Dhouhr : 12h 13mn

Ansr : 15h 50mn

Maghrib: 18h 40mn

Incha: 19h 52mn



INTERVIEW :

"Pas de développement socioéconomique sans engagement des autorités locales..."

Abdou Nassur Madi, candidat indépendant au poste de gouverneur de Mohéli, a accepté de répondre aux questions de La Gazette des Comores / Hzk-presse

Question : Vous êtes candidat au poste de gouverneur de Mohéli, quelles sont vos motivations ?

Abdou Nassur Madi (A.N.M.) : Étant membre du Cadre de concertation depuis plus de 6 mois, et convaincu que le processus électoral, tel que prévu cette année, sera transparent, démocratique et inclusif, j'ai pris la décision de me présenter candidat à l'élection du Gouverneur de l'Île de Mwali, pour participer et apporter ma petite contribution, en tant que mohélien, à la construction de l'Île après des années de mauvaise gouvernance et de maltraitance. Sachez également que cette décision a été prise en étroite collaboration avec ma famille politique et mes collègues de la région de Djando qui m'ont tous apporté leur soutien et encouragement.

Question : Quelle est votre vision pour le développement économique et social de l'île ?

A.N.M. : Ma vision est claire, aucun développement socioéconomique ne sera possible sans engagement et détermination des autorités locales pour amorcer un dialogue franc avec toutes les organisations de la société civile et du secteur

privé notamment pour mieux connaître leur besoin et chercher les voies et moyens permettant de les accompagner et les soutenir dans toutes leurs actions.

Question : Comment envisagez-vous collaborer avec le pouvoir central, les organisations non gouvernementales et le secteur privé pour atteindre les objectifs de développement ?

A.N.M. : Comme je viens de souligner, en matière de développement local, régional ou national, rien ne peut se faire sans dialogue et concertation avec toutes les parties prenantes. Donc à mon avis, le défi majeur pour un Gouverneur de l'île est d'être capable de promouvoir et maintenir ce dialogue pour le bien-être de la population. Par conséquent, le pouvoir central doit de son côté, faire preuve de beaucoup de sincérité et de respect envers les autorités insulaires afin d'éviter tout conflit qui risquerait de plonger le pays dans une situation d'incertitude et de confusion politique.

Question : Pouvez-vous décrire comment vous comptez mobiliser votre équipe pour atteindre vos objectifs ?

A.N.M. : Mon équipe formée en majorité par des jeunes dynamiques et engagés est bien organisée et fait très bien son travail sur le terrain. A l'heure actuelle, je peux vous confirmer que nous avons des cellules

actives et opérationnelles partout dans les différentes localités, animées essentiellement par des jeunes (filles et garçons) qui n'ont qu'un seul objectif, faire passer leur champion dès le 1er tour, le dimanche 14 janvier 2024.

Question : Quelles compétences spécifiques estimez-vous essentielles pour être un gouverneur efficace ?

A.N.M. : Affectée par la vie chère avec une pauvreté de plus en plus croissante, la population de l'Île de Mwali a besoin aujourd'hui et plus que jamais d'un économiste averti, maîtrisant parfaitement les rouages de l'administration générale du pays et capable de pouvoir identifier les potentialités spécifiques pour le développement socioéconomique de Mwali.

Question : Quelle sera la place de la femme dans les responsabilités de l'île si vous êtes élu ?

A.N.M. : En tant qu'être humain et par suite de l'évolution des droits humains toutes les femmes doivent jouir de leur liberté d'action et participer à la gestion du pays, mais occuper de poste de premier plan pour être des meneurs du jeu politique et social, pas encore. Car, comme cela a été bien dicté dans le coran, aucun développement n'est possible en dehors de la femme. Mais, malgré son influence et son importance dans la vie communau-



taire, la place de la femme selon notre religion musulmane est d'accompagner les décisions relatives à l'organisation sociale du pays et dans la gestion des affaires familiales.

Question : Quelles sont vos priorités une fois élu ?

A.N.M. : En gros mon projet de société pour Mwali comporte trois grands axes qui constituent mes priorités. Je compte dans un premier temps m'investir exclusivement sur la situation institutionnelle de Mwali afin qu'elle retrouve sa place qui est souvent tombée aux oubliettes (soit une île pas comme les aut-

res). Ensuite identifier les voies et moyens permettant de sauver les infrastructures sociales qu'on avait mis en place en 2015 (à savoir le dépôt des hydrocarbures et l'aérogare de Bandarsalam) dont les travaux de finition ont été purement et simplement abandonnés par le régime en place. Enfin, j'estime que le développement de l'Île doit impérativement passer par la promotion de l'agriculture, la pêche, l'élevage et le tourisme. Sans oublier la mise à niveau de tous les autres secteurs potentiels.

Propos recueillis par Riward

INTERVIEW :

Al-hamdi Abdillah : "Nous ne serons jamais mieux servis que par nous-mêmes"

À quelques jours des élections du président de l'Union et des gouverneurs des îles, le mouvement citoyen Karalala ou les Sentinelles des urnes, se structure pour des élections transparentes et crédibles. Al-hamdi Abdillah, membre de Karalala, répond à nos questions.

Question : qui est Karalala ?

Al-hamdi Abdillah : Karalala

est un regroupement de citoyens de tous bords, d'électeurs qui ne veulent pas être dépossédés de leur droit de vote mais aussi des citoyens du pays comme de la diaspora qui ont à cœur de réhabiliter le fonctionnement normal des institutions.

Question : pourquoi une telle initiative ?

A.A : Karalala est une initiative

citoyenne née de la frustration de la confiscation de notre droit de vote depuis plusieurs années et notamment après la désastreuse expérience de 2019. C'est un sursaut patriotique pour redonner du sens à la citoyenneté et à notre place dans la cité. Le traumatisme de 2019 a fait que nous avons collectivement déserté de notre rôle de citoyen et nous nous retrouvons avec des institutions que nous n'avons pas choisies et qui s'imposent à nous, parfois de manière très violente. Nous voulons donc rompre avec le fatalisme et la résignation en incitant à un vote massif que nous nous proposons de sécuriser nous-mêmes.

Question : En quoi vont consister vos actions ?

A.A : la première des choses est d'aller voter, chacun pour le candidat de son choix. Nous insistons sur le fait que nous ne donnons aucune consigne de vote, chacun est libre de son choix et choisit en son âme et conscience. La seconde chose est de nous assurer que le résultat des

urnes bureau par bureau reflète le choix des électeurs. Nos sentinelles veilleront à ce qu'aucune pression ne soit exercée sur les électeurs et recueilleront les résultats en temps réel bureau par bureau comme le permet le code électoral.

Question : en quoi votre organisation diffère-telle de l'observatoire des élections ?

A.A : notre organisation repose entièrement sur l'engagement des citoyens à protéger leurs votes. Nos sentinelles seront avant tout des électeurs qui vont exercer leur droit et qui vont en plus s'assurer que tous les électeurs qui se présentent pourront en faire autant. Nos sentinelles seront donc présentes dans tous les bureaux de vote jusqu'à la proclamation du résultat.

Question : connaissant le contexte du pays, avez-vous reçu des garanties pour opérer en toute quiétude ?

A.A : si chaque électeur peut librement exercer son droit de vote,

ce que la CENI et toutes les parties prenantes nous garantissent régulièrement, il n'y a aucune raison à ce qu'il ne puisse pas s'assurer que son droit soit respecté. Toutes nos actions se font conformément à la loi.

Question : quelle est la finalité de vos actions ?

A.A : la finalité est de redonner confiance aux citoyens dans l'exercice de leur droit de vote et que quel que soit le résultat, il soit exactement le reflet du choix des électeurs. Nous sommes convaincus que notre pays mérite mieux qu'une image de république bananière d'un autre temps. L'éveil des citoyens et les moyens techniques disponibles nous confortent dans notre capacité à sécuriser le vote des électeurs. Faisons-nous confiance, nous ne serons jamais mieux servis que par nous-mêmes.

Propos recueillis
Andjouza Abouheir



ÉLECTIONS 2024 : J-5

Azali Assoumani : " J'espère qu'on n'aura pas besoin de faire appel à l'Armée "

Si le chef de l'État et candidat à sa propre succession assure que seuls la gendarmerie et la police seront déployés pour assurer la sécurité du scrutin le 14 janvier prochain, il n'exclut pas pour autant une intervention de l'Armée.

AJ-6 du premier tour du double scrutin du 14 janvier, le président de la République et candidat à sa propre succession a tenu une conférence de presse au palais de Beit-Salam. Il a abordé plusieurs sujets parmi lesquels la sécurisation des élections. Alors que l'opposition a beau revendiquer le cantonnement de l'armée dans les casernes le 14 janvier, Azali Assoumani

vient d'y apporter une réponse mitigée. Le locataire de Beit-Salam assure en effet que dans un premier temps, c'est la police et la gendarmerie qui assureront la sécurité. En revanche, il ne ferme pas la porte à un possible déploiement de l'Armée même s'il dit espérer « qu'on n'en arrivera pas là ». « J'espère qu'on n'aura pas besoin de faire appel à l'Armée », devait-il déclarer, ouvrant la voie à des questionnements sur le moment auquel vont intervenir ces hommes en treillis, dans un pays où la moindre contestation vaut leur intervention.

Lors des dernières élections du président de l'Union et des gouverneurs des îles de mars et avril 2019, l'Armée était déployée dès le début

des opérations de vote. A Anjouan, un militant de l'opposition a été blessé par balle dans le village de Pomoni. Des journalistes avaient assisté à son évacuation par kvasa vers l'île de Mayotte, sous administration française, pour bénéficier de soins de meilleure qualité. Les autorités ont fait des pieds et des mains pour étouffer l'information sur l'usage de balle par l'Armée, sans succès.

Lors de la série de questions réponses avec les journalistes et le conférencier, le chef de l'État a été interrogé sur le déroulé de la campagne électorale notamment l'hostilité réservée à son camp dans plusieurs localités. Lui-même était de cette équipe de la Mouvance présidentielle huée à Chezani dans le Mboinkou.

Des événements qu'il prend avec philosophie : « J'ai été hué. Nous avons été perturbés par les cris lors de la prière. En tant que chef de l'État, j'ai pris la décision d'annuler la réunion qui devait se tenir et de rentrer à Moroni afin d'éviter un accrochage entre les jeunes et les militaires (qui assurent sa sécurité) ». Alors que ces actes hostiles poursuivent leur petit bonhomme de chemin notamment à Mkazi où il y a deux jours les clans du pouvoir et de l'opposition en sont venus aux mains, le chef de l'État ne veut pas rester impassible. « Je tiens à rappeler que toute personne qui commettra un acte de nature à mettre en péril la paix, répondra de ses actes. C'est de ma responsabilité. Nous appelons les

parents et chefs d'interpeller les jeunes qui sont manipulés ».

Face aux critiques souvent fondées qu'essuie la Commission électorale, Azali Assoumani prend sa défense, sans ambages : Ces critiques « ne sont pas justifiées ». En ce qui concerne le Front anti élection dirigée par une partie de l'opposition, le président-candidat invite les partisans du boycott à soit « quitter le pays », soit « rester à la maison ». Comme pour dire que les manifestations publiques de cette partie de la population qui a sans doute le droit de s'exprimer, ne seront pas tolérées.

Andjouza Abouheir

ELECTIONS DE JANVIER 2024

Le réseau des femmes leaders pour la paix sur le terrain

Dans une initiative visant à encourager la participation citoyenne et à promouvoir la paix en période électorale, le Réseau des Femmes leaders pour la paix a lancé dimanche dernier une campagne de sensibilisation dans les régions en commençant par la région de Oichili-Dimani.

Le réseau des femmes leaders pour la paix a pris son bâton de pèlerin depuis dimanche 07 décembre afin de sensibiliser les électeurs et électrices. Cette sensibilisation a débuté dans la région Oichili-Dimani. Elle est dirigée par sa présidente Samra Bacar Kassim et vise démontrer un engagement fort en faveur de la démocratie et de la participation citoyenne. Sa présence active avec ses membres sur le terrain a renforcé l'impact de la campagne de sensibilisation, inspirant confiance et suscitant un vif intérêt parmi les citoyens.

Les échanges fructueux entre membres du réseau et citoyens de Oichili-Dimani, notamment les jeunes et les femmes, ont permis de

comprendre les préoccupations locales et de souligner l'importance cruciale de la participation de chacun dans le processus électoral. « Au début, je ne voulais pas prendre part aux prochaines élections, vu ce qu'il s'est passé aux dernières élections. Mais à partir des arguments et des explications avancés par le Réseau, je viens de changer d'avis, je vais voter car c'est un devoir et ma voix compte », déclare Fatima Soilihi, participante à Mtsangadjou.

Même son de cloche que Zainaba Mdohoma. « En tant que résidente de Kouhani, j'ai eu le privilège de participer à la réunion de sensibilisation organisée par le Réseau des Femmes Leaders pour la Paix en prévision des élections de janvier 2024. Cette expérience a été profondément inspirante et a renforcé ma conviction quant à l'importance de notre engagement en tant que citoyens » affirme-t-elle.

Les échanges ouverts avec les membres du Réseau et les autres participants ont créé un espace où les préoccupations locales ont été entendues et discutées. Cela a renforcé leur sentiment d'appartenance à une com-



munauté engagée qui se soucie de l'avenir de leur nation. Considérant les jeunes et les femmes comme des acteurs clés de la société, la campagne a ciblé spécifiquement ces groupes. Des discussions instructives ont eu lieu, mettant en lumière l'impact significatif que leur participation peut avoir sur la construction d'une société équilibrée et démocratique.

Pour Kamaria Said, étudiante à l'université des Comores, la sensibi-

lisation était très utile. « En tant que jeune femme, j'ai particulièrement apprécié l'accent mis sur l'importance de la participation des jeunes et des femmes. La réunion a souligné comment notre implication peut façonner l'avenir de notre société et contribuer à la construction d'une démocratie équilibrée », marque-t-elle, avant d'ajouter que « je suis maintenant plus motivée que jamais à exercer mon droit de vote et à encourager

mes pairs à faire de même. Merci au Réseau des Femmes Leaders pour la Paix et à ses partenaires notamment le PNUD et l'USAID pour cette initiative qui éclaire notre chemin vers un avenir démocratique et pacifique ».

La mobilisation du Réseau a incité les communautés à exprimer leur engagement à participer activement aux élections du 14 janvier 2024. Notons que cette opération louable a été rendue possible grâce au soutien financier de l'USAID, canalisé à travers le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Cette collaboration souligne l'engagement continu des partenaires internationaux notamment les États-Unis d'Amérique envers le renforcement des valeurs démocratiques et la promotion de la participation citoyenne aux Comores. Des séances de sensibilisations de ce genre vont continuer cette semaine dans les différentes régions de Ngazidja par le RFLP, à Anjouan par Mosc et à Mohéli par FADESIM.

Andjouza Abouheir

ÉDUCATION

Les cours ont repris dans les écoles publiques

Les cours au niveau des établissements publics ont repris depuis hier lundi 8 janvier. La fédération des syndicats des enseignants a décidé de lever son mot d'ordre de grève après non seulement la signature du protocole d'accord avec le gouvernement, mais aussi avec la tenue de l'assemblée générale des enseignants le 7 janvier dernier.

Après le protocole d'accord signé le 4 janvier dernier entre le gouvernement et la FSEC (Fédération des syndicats des enseignants comoriens), Moussa Mfoungouliye, le corps enseignants du public s'est réuni en assemblée

générale dimanche 7 janvier au lycée Said Mohamed Cheikh de Moroni dans le but d'échanger sur la fin de la grève déclenchée en novembre dernier. L'assemblée a retenu la nécessité de désamorcer la crise éducative malgré la position précédente de maintenir la grève. « Tout d'abord la grève a été un succès car le gouvernement n'a eu d'autres choix que de négocier. Malgré la position ferme d'obtenir une réponse immédiate à nos revendications, l'année scolaire doit se poursuivre pour nos enfants en attendant la concrétisation des engagements des autorités dans quelques mois », a expliqué le secrétaire général du syndicat des enseignants, Moussa Mfoungouliye.

Pour rappel, les enseignants du secteur public réclament la valorisation de la grille indiciaire qui ne correspond plus au coût de la vie actuel. Une revendication dont les premiers actes administratifs sont prévus en octobre prochain, selon l'accord signé. « Cette nouvelle grille, qui prendra effet administratif au mois d'octobre 2024 et effet pécuniaire à partir du salaire du mois de janvier 2025, vise à améliorer les conditions salariales des enseignants. L'accord prévoit également l'obtention d'au moins un avancement au mois de juillet 2024, ainsi que l'intégration des diplômes professionnels tels que le Cae, le Cap, le Difosi et la Licence professionnelle des professeurs des

école », lit-on dans le protocole d'accord.

Concernant la reprise des cours, les établissements publics d'enseignement primaire, collège et lycée ont accueilli les élèves hier lundi 8 janvier, malgré un certain flottement au sein des enseignants en grève. Ainsi ce premier jour de reprise des cours marque probablement la fin d'une grève qui laissait planer le spectre d'une année blanche. Selon M. Mfoungouliye, la grève a servi de leçon pour les autorités car la décision prise lors des assemblées générales organisées dans les trois îles était de reprendre les cours après un acte pécuniaire mais pas une énième signature de protocole. « Cet accord

a failli tourner au vinaigre par le refus du ministre des finances de signer le protocole d'accord », souligne-t-il.

Il faut également rappeler que le ministère de l'éducation nationale prévoit de procéder à quelques modifications et réaménagements du calendrier scolaire pour des raisons de rattrapage des cours. Et des assises sur l'éducation sont prévues en avril prochain. Elles devront aboutir à l'adoption de statuts particuliers pour les enseignants en vue d'améliorer notamment les conditions des enseignants, selon le directeur de cabinet de la présidence.

Kamal Gamal



Ministère de l'agriculture,
de la Pêche et de l'Environnement,
du Tourisme et de l'Artisanat



DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE

PROJET INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS ET DE LA COMPÉTITIVITÉ (P164584),
CRÉDIT IDA 6423 KM,



AVIS DE DEMANDE DE COTATION OUVERT

Réf. N° : 2024/001/MAPETA/PIDC/DC

ACQUISITION ET LIVRAISON DES OUTILS AGRICOLES POUR LES CRDE

1. Le Gouvernement Comorien a reçu un financement de la Banque Mondiale (IDA) pour financer le Projet Intégré de Développement des Chaines des Valeurs et de la Compétitivité (PIDC) et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché « **Acquisition et livraison de 1260 outils agricoles pour l'opérationnalisation des CRDE**

2. Le PIDC sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises : « le soumissionnaire doit démontrer qu'il a réalisé au moins un marché similaire au cours de 10 dernières années avec satisfaction du client »

La procédure sera conduite par mise en concurrence en recourant à une demande de cotation ouverte (DC) telle que définie dans le « Règlement- de Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement, (édition du 1er juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018 et septembre 2023.) ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

3. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat du PIDC situant à Mdé, EX-Cefader au Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat ; email : projetpidc@gmail.com et prendre connaissance du dossier de demande de cotation ouvert à l'adresse mentionnée ci-dessous : du lundi au vendredi à partir de 8H

00min à 15h 30, et du samedi : 8H 00min à 12H 00min.

Le Dossier de demande de cotation en version française peut être retiré au secrétariat du PIDC à tout Soumissionnaire intéressé à l'adresse ci-dessous. La demande de cotation sera retirée par voie électronique ou au secrétariat du PIDC.

4. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard **le 17 janvier 2024 à 15H 00min**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes dans la salle de conférence du PIDC à l'adresse ci-dessous, **le 17 janvier 2024 à 15H 30min**.

5. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessous est :
Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de l'environnement, du Tourisme et de l'Artisanat
BP :41-Moroni
A Mdé ex-Cefader -maison des épices.
Au secrétariat du Projet (PIDC)/ Email : projetpidc@mail.com

Lancé, le 08 janvier 2024



Ministère de l'agriculture,
de la Pêche et de l'Environnement,
du Tourisme et de l'Artisanat



DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE

PROJET INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS ET DE LA COMPÉTITIVITÉ (P164584),
CRÉDIT IDA 6423 KM



AVIS DE DEMANDE DE COTATION OUVERT

Réf. N° : 2024/002/MAPETA/PIDC/DC/INRAPE

ACQUISITION ET LIVRAISON DES MATERIELS INFORMATIQUES ET DES KITS DE DÉTECTION RAPIDES DES BACTERIES PAR DECOMPOSITION DU POISSON DESTINÉS À L'OPÉRATIONNALISATION DU GUICHET UNIQUE.

1. Le Gouvernement Comorien a reçu un financement de la Banque Mondiale (IDA) pour financer le Projet Intégré de Développement des Chaines des Valeurs et de la Compétitivité (PIDC) et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché « **Acquisition et installation des matériels informatiques et des kits de détection rapide des bactéries par décomposition du Poisson pour le Compte de l'Institut National de Recherches pour l'Agriculture, la Pêche et l'Environnement (INRAPE) en deux lots distincts :**

Lot 1 : 08 ordinateurs portables, 02 ordinateurs fixes ; 20 tablettes ; 01 imprimante

Lot 2 : 40 kits de détection rapide des bactéries, 18 thermomètres, 12 préleveurs d'échantillons, 06 glacières pour échantillonnage, un frigo et 03 PH mètres portables.

2. Le PIDC sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises : « le soumissionnaire doit démontrer qu'il a réalisé au moins trois marchés similaires au cours de 05 dernières années avec satisfaction du client pour le lot 1 et un marché simi-

laire au cours de 10 dernières années avec satisfaction du Client pour le lot2 ».

La procédure sera conduite par mise en concurrence en recourant à une demande de cotation ouverte (DC) telle que définie dans le « Règlement- de Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement, (édition du 1er juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018 et septembre 2023.) ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

3. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat du PIDC situant à Mdé, EX-Cefader au Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat ; email : projetpidc@gmail.com et prendre connaissance du dossier de demande de cotation ouvert à l'adresse mentionnée ci-dessous : du lundi au vendredi à partir de 8H 00min à 15h 30, et du samedi : 8H 00min à 12H 00min.

Le Dossier de demande de cotation en version

française peut être retiré au secrétariat du PIDC à tout Soumissionnaire intéressé à l'adresse ci-dessous. La demande de cotation sera retirée par voie électronique ou au secrétariat du PIDC.

4. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard **le 17 janvier 2024 à 14H 00min**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes dans la salle de conférence du PIDC à l'adresse ci-dessous, **le 17 janvier 2024 à 14H 30min**.

5. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessous est :
Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de l'environnement, du Tourisme et de l'Artisanat
BP :41-Moroni
A Mdé ex-Cefader -maison des épices.
Au secrétariat du Projet (PIDC)/ Email : projetpidc@mail.com

Lancé, le 08 janvier 2024

COSIC

Un siège pour le Comité Olympique des Îles Comores ?

Le Comité Olympique et Sportif des Îles Comores (COSIC) est l'organe parental du sport comorien. C'est à lui que revient la charge de représenter les différentes fédérations affiliées au sein du Comité International Olympique (CIO) basé à Lausanne en Suisse. Son rayonnement est la condition sine qua none pour permettre au sport comorien en général de retrouver son élan.

La perspective de l'organisation des douzième (12e) jeux des îles de l'Océan Indien aux Comores en 2027 conduit les autorités compétentes (gouvernementales, sportives) à mettre les bouchées doubles pour faire de ce rendez-vous, à la fois une réalité et une réussite pour notre pays. Après la visite il y a quelques semaines d'une délégation chinoise venue faire une étude de faisabilité sur la construction de deux infrastructures (Gymnase couvert, piscine olympique) de dimension olympique, une autre nouvelle est tombée lors

du dernier conseil des ministres tenu au palais présidentiel de Beit-Salam.


C'est le ministre de l'agriculture, porte-parole du gouvernement, Houmed Msaidie qui a fait l'annonce lors de la traditionnelle conférence de presse après le conseil. « Beaucoup de sujets ont été au menu du Conseil des Ministres de ce jour, dont la construction d'un bâtiment devant abriter le siège du Comité Olympique et Sportif des Îles Comores », a commencé par dire le ministre. Et ce dernier de renchérir : « Nous savons que le COSIC a un rôle très important à jouer pour le développement du sport comorien. Surtout dans cette période où nous assistons à un engouement de plus en plus grandissant du sport dans notre pays ».

Le ministre dans ces conclusions n'a pas oublié de faire le


parallèle entre la nouvelle de cette construction du siège et l'organisation en 2027 des jeux des Îles de l'Océan Indien aux Comores. « En 2027, nous nous apprêtons à recevoir les jeux des Îles, le COSIC tout comme les autres fédérations membres doivent avoir un siège où abriter leurs locaux. Nous avons eu une importante aide de la part du Comité International Olympique (CIO) et l'Association des Comités Nationaux Olympique d'Afrique (ACNOA) pour permettre la construction du siège du COSIC. Ce bâtiment sera construit dans les environs de Bahani », a conclu le porte-parole du gouvernement. Si la nouvelle se confirme, cela donnera le véritable départ de l'organisation des jeux des Îles par les Comores.

Imtiyaz

**Pour être informé,
je lis la Gazette chaque jour**



UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement



COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

Communiqué de presse N°001/2024/COM/CENI


Le Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) informe tous les voyageurs, et les organisations professionnelles concernées, qu'en raison des élections du Président de l'Union des Comores et des Gouverneurs des îles, dimanche 14 janvier, la circulation est limitée aux personnes munies d'un laissez-passer.

La CENI appelle tous les voyageurs et les organisations professionnelles concernées, à s'adresser très rapidement à la Commission Electorale Insulaire Indépendante pour obtenir le sésame.

Pour les voyageurs, il faut envoyer des photocopies du billet, de la carte grise et du permis du conducteur.

Pour les professionnels, la demande, avec des photocopies de la carte grise et du permis du conducteur.

Moroni, le 08 Janvier 2024





UNION DES COMORES

Unité – Solidarité - Développement

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET ET DU SECTEUR BANCAIRE

Projet d'Investissement de Soutien aux Capacités Statistiques de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (STATCAP-KM)

Date : 03 décembre 2023

Avis d'Appel d'Offres No: 2023/001/Loc-Véh/STATCAP-KM/AON

1. Le Gouvernement Comorien à travers le **Ministère des Finances, du Budget et du secteur Bancaire** a reçu un financement auprès de la Banque mondiale pour couvrir le coût du **Projet d'Investissement de Soutien aux Capacités Statistiques de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SATATCAP-KM)**, et entend affecter une partie du produit de ce don aux paiements relatifs au marché de « **location de véhicule pour la sensibilisation, la supervision des agents de collecte sur le terrain pour l'enquête ménage, l'enquête des unités non standard** ».

2. Le Projet SATATCAP-KM sollicite des sociétés compétentes dans le domaine de location des véhicules pour le marché cité ci-haut. Le Projet STATCAP-KM louera 18 véhicules qui seront répartis en trois (3) lots dont 08 véhicules à Ngazidja, 04 véhicules à Mohéli et 06 véhicules à Anjouan pour la sensibilisation, la supervision des agents de collecte sur le terrain pour l'enquête ménage, l'enquête des unités non standard. La période de la location dépendra de la période que va durer l'opération de terrain et peut aller jusqu'à 180 jours au maximum pendant toute l'année de 2024 et début 2025. Les véhicules devront être en bonne état. Il est à noter que les chauffeurs et le carburant seront à la charge de l'entreprise.

3. Les candidats intéressés admissibles peuvent obtenir de plus

amples renseignements auprès du projet SATATCAP-KM (dont l'adresse figure ci-après), Moroni Avenue de l'Ambassade de France bâtiment de l'Institut Nationale de la Statistique, de l'Economie et des Etudes Démographiques (INSEED) de **08heures 30min à 16 heures 00min**.

4. Les candidats intéressés peuvent soumissionnés pour les trois lots ou pour un lot et peuvent acheter un jeu complet du document de préqualification en faisant la demande écrite à l'adresse indiquée ci-après.

5. Les offres pour la préqualification doivent être déposés sous enveloppe cachetée délivrée à l'adresse ci-après avant le **17 Janvier 2024 à 14 heures 00min**. Les offres reçues en retard pourront être rejetés. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le **17 Janvier 2024 à 14 heures 05 min** dans la salle de Conférence de l'INSEED.

À l'attention du Coordinateur du projet STATCAP-KM
Adresse : Moroni- Avenue de l'Ambassade de France Bâtiment de l'INSEED
Adresse e-mail : statcap-km@inseed-comores.org.

UNION DES COMORES

.....
Unité-Solidarité-Développement



COUR SUPREME

SECTION DES COMPTES

SECRETARIAT GENERAL

Date de l'avis : 04 Janvier 2024

Appel à Manifestation d'intérêt Pour le recrutement des Membres de la Chambre Anti-corruption

Contexte

Le Gouvernement de l'Union des Comores place au centre de sa stratégie nationale de développement les thématiques de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption. Dans cet esprit, les hautes autorités du pays ont pris des actes en vue de rendre effective cette priorisation.

Sur le plan international, le pays a ratifié plusieurs instruments internationaux de lutte contre la corruption tels que :

- La Convention des Nations Unies contre la corruption du 31 octobre 2003 ;
- La Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption du 11 juillet 2003 ;
- La Convention Arabe contre la corruption du 21 décembre 2010.

Sur le plan national, plusieurs lois ont été adoptées de 2008 à 2023 pour la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel de lutte contre la corruption dont une nouvelle loi relative à la prévention et la lutte contre la corruption a été adoptée le 27 juin 2023, promulguée par le décret N°23-0101/PR du 25 septembre 2023.

Il convient de préciser que la nouvelle loi adoptée a pour objectif d'apporter les modifications législatives rendues nécessaires pour harmoniser la législation nationale en matière de lutte contre la corruption avec les instruments et meilleurs standards internationaux en la matière dont l'Union des Comores est partie. Il vise également à doter le pays d'un nouveau cadre juridique et institutionnel efficace permettant de garantir la réussite de la mise en œuvre de sa nouvelle Stratégie de Lutte contre la Corruption afin de réaliser de nouveaux progrès en matière de transparence et de compétitivité économique.

Il est en conformité avec les dispositions de la Convention des Nations Unies contre la Corruption du 31 octobre 2003, ratifiée le 11 octobre 2012, qui reste le seul instrument international contraignant et de portée universelle en matière de lutte contre la corruption.

La nouvelle loi de 2023 institue « la chambre anti-corruption » au sein de la Section des comptes de la Cour Suprême comme nouvelle structure nationale en charge de la prévention et à la lutte contre la corruption, en remplacement de la Commission Nationale de Prévention et de Lutte contre la Corruption, instituée par la loi de 2008.

Objectifs

L'objectif général de la mission des membres de la chambre anti-corruption consiste à :

- Renforcer les mesures visant à prévenir et à combattre la corruption
- Promouvoir l'intégrité, la responsabilité et la transparence dans la gestion des secteurs publics et privé
- Incriminer la corruption dans toutes ses formes ;
- Faciliter et appuyer la coopération internationale pour lutter contre la corruption et le recouvrement des avoirs mal acquis

Les objectifs spécifiques sont :

- Renforcer la lutte contre la corruption,
- La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
- Les dispositions relatives aux gels, saisies, confiscations des avoirs ainsi que celles sur la protection des dénonciations, témoins, experts et victimes de la loi sur le blanchiment et le financement du terrorisme
- La mise en œuvre d'une stratégie nationale relative à la lutte contre la corruption

Les membres de la chambre anti-corruption travailleront sous la supervision générale de la Cour Suprême.

Qualifications et expériences requises

Les membres de la chambre anti-corruption sont nommés par décret présidentiel

pour un mandat de cinq (5) ans, renouvelables une fois et ce, à compter de la date de prise de fonctions.

Les membres de la chambre anti-corruption sont choisis dans une liste de trois (3) candidats à chaque poste vacant parmi les candidats qui ont été préalablement déclarés aptes à être nommés à ce poste, après appel public à candidature, par le comité de sélection formé pour la circonstance.

Les candidats au poste de membre de la chambre Anti-corruption doivent justifier d'au moins dix (10) d'expériences professionnelles et de compétence à la date de dépôt de la candidature dans l'un des domaines juridique, financier, administratif, économique, de la fiscalité, de la science sociale, de la communication ou d'expérience avérée en matière de la bonne gouvernance, de la prévention ou de la lutte contre la corruption ou des infractions assimilées.

Les candidats au poste de membre de la chambre Anti-corruption sont connus par leur intégrité, impartialité, droiture et probité.

Les candidats au poste de membre Anti-corruption doivent :

- Être de nationalité comorienne
- Être de bonne moralité
- Jouir de ses droits civils et publics
- Être âgé d'au moins de quarante (40) ans au moment du dépôt de la candidature
- Être indépendant, neutre et intègre
- Être dans une situation fiscale régulière
- Ne pas avoir exercé une responsabilité dans un parti politique
- Ne pas avoir été reconnu coupable d'une infraction
- Ne pas avoir été révoqué, licencié, démis de ses fonctions ou radié en application d'une sanction disciplinaire

Composition du dossier

- * Déclaration de son patrimoine personnel
- * Une déclaration sur l'honneur attestant la satisfaction aux conditions légales
- * Une lettre de motivation datée et signée adressée au Comité de sélection de la Cour suprême des Comores
- * Un CV actualisé faisant ressortir les formations acquises, les expériences professionnelles ou personnelles, dans les domaines recherchés
- * Des copies légalisées du ou des diplômes datant d'au moins 03 mois des copies de certificat de travail, de formations et/ou stages et expériences acquises et de tout autre document attestant les qualifications et expérience acquise par le candidat
- * Une copie valide de la carte d'identité du candidat ou du passeport le cas échéant
- * Un casier judiciaire d'au moins de trois (3) mois.

Lieu de travail

Cour suprême Moroni Comores
BP : 80 77
Tel : 7 73 8515 / 327 40 52 / 73 371 66
Email : coursupremecomores@gmail.com

Les procédures du dépôt de candidature

Les candidatures doivent être rédigées en français et déposées par courrier physique sous plis-fermés et/ou par Email aux adresses mentionnées **au plus tard le lundi 29 janvier 2024 à minuit**

Bureau du Comité de sélection des candidatures, sis à la cour suprême des Comores

Chaque candidature fera l'objet d'accusé de réception. Les candidatures féminines sont vivement encouragées.